Savon Makoko Victor Vaissier 64968

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Aujourd'hui, mardi 4 mai :

Soleil : lever à 4 h. 38 ; coucher à 7 h. 17.
Lune : 1er quartier du 27 avril ; pleine le 5.
Aujourd'hui, 3e Monique ; demain, 4e Augustin.
A 11 h., à la Mairie, adjudication.
A 6 h. 1/2, à l'Hippodrome, Cirque Boche.

L'Exposition de 1911

L'emplacement est définitivement fixé : la première partie du Parc de Barbieux et les terrains avoisinants. Nomination et installation du Comité d'initiative et du directeur de l'Exposition.

Il y a un certain temps déjà que nous n'avons pas parlé de l'Exposition de 1911. Ce n'est pas, pourtant, que la municipalité ne s'en soit occupée d'active façon, au contraire. M. Gilbert Sayet, qui fut au premier rang des promoteurs de cette si intéressante initiative, a continué à se dépenser, depuis lors, en pourparlers et en démarches longues

M. Eugène MATHON
président du Comité d'initiative

et difficiles, pour mettre le projet sur pied, et notamment, pour trouver l'emplacement de la future Exposition.

On crut un moment que cette dernière question deviendrait une pierre d'achoppement. Mais nous n'avions pas tort de compter sur le patriotisme local de nos concitoyens : aujourd'hui, nous avons la satisfaction d'annoncer que les terrains nécessaires pour constituer, avec la première partie du Parc de Barbieux, l'enceinte de l'Exposition, ont pu être trouvés.

La grande manifestation roubaisienne de 1911 aura donc pour cadre — et quel cadre plus idéal eût-on pu rêver ? — le plus beau morceau de notre jardin public jusqu'au kiosque à musique inclusivement, et huit hectares environ de terrains en bordure de l'avenue Jussieu.

Cette difficulté aplanie, la municipalité a songé à constituer de suite le Comité d'initiative qui sera, en quelque sorte, le conseil d'administration de l'Exposition. Elle a eu la bonne pensée de placer à sa tête M. Eugène Mathon, industriel, président du Tribunal de Commerce, qui aura pour collaborateurs : MM. Florent Carissimo, fabricant, vice-président de la Chambre de Commerce ; Albert Prouvost, industriel, ancien président du Tribunal de Commerce ; Edouard Roussel, Félix Chatteleyn, et Gilbert Sayet, adjoints au maire ; Georges Motte, industriel, membre de la Chambre de Commerce ;

M. E. O. LAMY,
directeur de l'Exposition

Louis Delattre, constructeur, conseiller municipal ; Joseph Wibaux, membre de la Chambre de Commerce, président du Syndicat des Fabricants ; Victor Champier, administrateur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels ; Henry Glorieux, fabricant ; Victor Derville, entrepreneur ; Gaucher, directeur de l'Union professionnelle des teinturiers-apprêteurs ; César Pollet, fabricant, et Vandamme-Carissimo, ingénieur.

En même temps que le Comité d'initiative, le directeur-général de l'Exposition a été nommé, par arrêté municipal. C'est M. E.-O. Lamy, ancien directeur des expositions d'Arras et de Tourcoing.

L'installation du Comité et du directeur a été faite lundi soir, à quatre heures et demie, à la mairie, salle des mariages, par M. Eugène Motte, maire, qui a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Je suis heureux de saluer le Comité d'initiative de l'Exposition de Roubaix de 1911. C'est à lui qu'incombera la tâche ardue et opiniâtre de répondre aux légitimes aspirations d'une ville qui a toujours tenu plus qu'elle ne promettait et qui a un amour-propre ardent joint un esprit d'entreprises et un entrain qui l'ont classée au premier rang des cités d'avant-garde en France.

L'entreprise n'est pas sans périls, mais elle n'est pas pour nous effrayer. Nous nous sentons soutenus par l'opinion publique, par l'amour de Roubaix et par le génie industriel de nos places. Nous saurons être dignes de notre réputation d'hommes de progrès et d'hommes d'initiatives. D'ailleurs, en cette période d'industrialisation, d'organisation, de gestation, les actes constituent mieux que les paroles et nous saurons, en temps voulu, parler clairement et à haute voix pour que sous nos pavillons viennent s'abriter tous ceux qui, dans toutes les sections de l'énergie industrielle et commerciale, ont manifesté leur action en tous pays.

Vous avons la bonne fortune d'avoir emporté l'acquiescement de M. Mathon pour présider le Comité d'initiative. Tous, vous connaissez sa puissance de travail, son esprit de décision, sa volonté tenace ; aussi vos prédécesseurs sont-ils allés au travail sûrement, et confiants. Je compte les membres du Comité d'initiative qui l'entourent. Vous avez, Messieurs, une tâche hebdomadaire à remplir. Tout ce qui concerne l'Exposition passera sous vos yeux, tout relèvera de vos décisions, de votre contrôle et vous êtes dès maintenant la cheville ouvrière de l'entreprise. A côté de vous, un puissant et nombreux Comité consultatif, collaborera à vos travaux et sera, par vous, mis en mouvement pour attirer les concours et contribuer à l'éclat de notre Exposition. L'œuvre est de longue haleine, elle est nouvelle pour la plupart d'entre nous, mais elle nous sera facilitée par un vétéran des expositions, M. Lamy, notre directeur général, qui en de nombreuses occasions a déjà manifesté son savoir-faire. Il nous a promis son concours dévoué et zélé et je suis persuadé que de notre travail commun surgira une œuvre qui nous fera à tous honneur et ajoutera encore à l'éclat de Roubaix.

Tout l'effort de l'Administration municipale nous est acquis pour faciliter la tâche et la partager avec nous. Nous nous constituons dès remettons pas au lendemain le travail qu'on nous obligerait à leur même. Mettons-nous à l'œuvre en bons ouvriers.

M. Eugène Mathon a répondu en promettant à l'Exposition un concours actif, dévoué, efficace.

Quant à M. Lamy, il a déclaré qu'il s'efforcerait de mettre au profit de la ville de Roubaix sa vieille expérience des Expositions. Il a ajouté que c'était la dernière qu'il entreprenait et qu'il entendait en faire le digne couronnement de sa carrière.

Aussitôt installé dans ses fonctions, le Comité d'initiative a tenu sa première séance. Il a d'abord décidé de donner à l'Exposition le titre suivant : « Exposition Internationale du Nord de la France — Roubaix — 1911 ». Il a ensuite commencé à étudier l'organisation dans ses grandes lignes, laissant aux commissions particulières, qui seront prochainement nommées, le soin d'établir le règlement et les classifications.

Le Comité d'initiative tiendra une réunion le mardi de chaque semaine.

Ajoutons qu'un syndicat de garantie vient d'être constitué par les entrepreneurs de Roubaix, au capital de 200.000 francs.

Le Concours international de chiens de police

C'est dimanche prochain, 9 mai, qu'aura lieu le grand concours international de chiens de police, organisé par le Club du Chien de Défense de Roubaix, avec l'appui et le patronage de la Municipalité. Le Comité d'honneur et de Patronage est ainsi constitué : M. Edouard Roussel, président d'honneur du Club, le Club Saint-Hubert du Nord, M. Mognin, du journal l'« Eleveur », M. Roberfroid, du « Kennel Club Belge », M. Couplet, écrivain cynophile de Bruxelles, M. le docteur Bourdeau.

Mille francs de prix, en plus des prix spéciaux offerts par la Ville aux deux premiers policiers français classés, et des trois médailles artistiques offertes par le C. S. H. D. N. ; des objets d'art, dons des journaux l'« Eleveur français », l'« Eleveur belge », et « Nos Chiens », et des clubs « Cynophile Mouscronnois » et « Club du Chien de Défense de Lille », seront à attribuer aux lauréats des différentes classes.

Les concurrents auront à effectuer les exercices suivants : 1. Epreuve de dressage (assis et down) ; 2. Refus d'appât ; 3. Sauts francs, escalade et fossés ; 4. Garde de l'objet ; 5. Attaque arrêtée, dite « fausse attaque » ; 6. Attaque à l'improviste ; 7. Recherche et exploration ; 8. Poursuite, attaque et attitude au coup de feu ; 9. Recherche du maître.

Le programme ci-dessus est le dernier adopté au Congrès International de Bruxelles (janvier 1909). Dans ce programme tous les exercices se feront sans muselière. Afin de faire connaître et apprécier les différentes races de chiens de berger et de police, le Club du Chien de Défense, a pris l'initiative de donner dans un salon de l'Hôtel Ferraille, le samedi 8 mai, à neuf heures du soir, une grande conférence traitant du « Chien de Berger » depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, qui sera faite par M. Couplet, l'écrivain cynophile distingué, membre du Comité du Club du Chien de Berger Belge, qui remplira le lendemain, au concours, la délicate fonction de président du jury.

A cette conférence, seront invités tous les amateurs du sport canin et de ce brave ami et défenseur de l'homme, le chien !

Nous rappelons aux intéressés que la location est ouverte, dès ce jour, chez Mme veuve Jubé-Hertogh, rue de la Gare, où les prix sont exposés, et que toutes les cartes portent un numéro participant à une tombola gratuite d'une magnifique chien de berger Groenendael, offert par le Club.

Un incendie dans une briqueterie

Deux maisonnettes détruites. — 1500 francs de dégâts

Il existe aux confins du territoire de Roubaix, au hameau du Bas-Vinage, et à proximité de celui des « Trois-Baudets », à Hem, une briqueterie appartenant à M. Oscar Briet, rue Pierre-de-Roubaix, 45. Une équipe de quatorze ouvriers belges, originaires des régions de Tieghem et d'Iseghem, y travaille. Ces hommes vivaient ensemble dans deux rudimentaires « baraques », adossées l'une à l'autre, mesurant chacune une quarantaine de mètres carrés, et dont l'une était construite en planches, et l'autre en briques ; la toiture de ces deux maisonnettes était formée de paillassons. A l'intérieur on trouvait, outre les quatorze lits des briquetiers, leurs vêtements, leurs provisions de vivres, deux tonneaux de bière, leurs outils de travail, de ménage, etc.

Lundi, vers une heure et demie de l'après-midi, les ouvriers achevaient de dîner, quand soudain des crépitements inquiétants se firent entendre au-dessus de leurs têtes. S'étant précipités au dehors, ils constatèrent avec stupeur, que le feu s'était déclaré vers le milieu de la toiture, à proximité de la cheminée, commune aux deux « baraques ». Pendant qu'un des leurs grimpait en hâte sur le toit afin d'en arracher les paillassons embrasés, et d'enlever ainsi tout aliment au fléau, les autres briquetiers se mettaient en mesure de sauver leur bien. Il ne fallait pas songer à organiser d'autres secours.

Malheureusement le sinistre s'étendit en quelques minutes à toute la toiture des deux maisonnettes et bientôt le feu tomba de tous côtés à l'intérieur, enflammant rapidement tout ce qui s'y trouvait.

Les infortunés ouvriers ne purent mettre en sûreté qu'une partie de leurs vêtements, de leur argent et leurs papiers ou souvenirs de famille. Quant à leur modeste mobilier, à leur literie tout a été complètement détruit. Des tentes provisoires formées de paillassons, durent leur servir d'abris pour la nuit suivante.

Les pertes sont évaluées à 1500 francs, pour les deux « baraques » qui appartiennent, ainsi que les lits à M. Briet. Les ouvriers estiment à 300 frs, leur préjudice. Malheureusement, ni le patron, ni les briquetiers ne sont assurés.

On croit que l'incendie est dû à une étincelle échappée de la cheminée, et qui est venue tomber sur le chaume de la toiture.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de M. Alfred Donckèle, chef des bureaux à la Société Générale (banque), avec Mlle Céline Roland, institutrice libre.

LES CONFÉRENCES D'ÉDUCATION MILITAIRE. — La cinquième causerie du programme élaboré par l'Ecole de Tir et d'Instruction militaire de la Fédération des Anciens élèves des écoles publiques de Roubaix, aura lieu dimanche prochain, 9 mai, dans la salle des fêtes de l'Institut Turgot.

M. Ch. de Lauwereyns, de Rosendaèle, avocat, président du Comité départemental de l'Union des Sociétés de préparation militaire de France, officier de l'Instruction publique, traitera le sujet suivant : « L'Education civique ; les devoirs du citoyen dans la Nation armée ». Cette conférence sera présidée par M. Bourbon, inspecteur de l'Enseignement primaire, officier de l'Instruction publique, et commencera à 10 heures et demie très précises.

Messieurs les membres du personnel enseignant des écoles de Roubaix sont particulièrement invités à y assister. L'aimable conférencier ayant l'intention d'envisager les devoirs civiques de la femme en cas de mobilisation, mesdames les dirigeantes des Associations Amicales et le personnel enseignant des écoles de filles sont avisés que des places leur seront spécialement réservées.

UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE. — Les ouvriers menuisiers et mécaniciens du peignage Allart, Rousseau et Cie, au nombre d'une cinquantaine, se sont réunis lundi, vers cinq heures de l'après-midi, à la sortie de l'usine, et se sont rendus boulevard de Strasbourg, au domicile d'un vétéran de l'atelier, M. Constant Nolf, âgé de 80 ans et médaillé du travail, pour lui témoigner leur sympathie à l'occasion de son départ définitif. Depuis une quarantaine d'années, le vieillard faisait partie de la maison en qualité de modeleur.

Au nom de tous, M. Henri Guyot, tourneur, au peignage depuis 21 ans, a retracé, en excellents termes, comment M. Nolf avait su, au cours de cette longue existence, grâce à une conduite exemplaire, s'attirer la reconnaissance de ses supérieurs et l'estime de ses camarades. Comme gage d'amitié, un très beau bronze, représentant la « Glorification du travail », de L. Moreau, a été offert au vétéran, ainsi que des fleurs et une jolie canne, figurant un bâton de vieillesse.

La soirée s'est terminée gaiement, tandis que le vieillard, très ému, recevait les vœux de bonheur de ses anciens compagnons de travail, et qu'étaient chantés en son honneur de joyeux vivats.

UN NOUVEAU DEUIL AUX « ANCIENS COMBATTANTS ». — Pour la cinquième fois depuis le début de l'année, la société des Anciens Combattants de 1870, l'« Ancienne », vient d'être éprouvée par la mort d'un de ses membres ; il s'agit cette fois, de son secrétaire, qui était l'un de ses fondateurs, M. Louis Gantier, demeurant rue d'Epinal, 6, et dont la disparition l'affecte d'une façon toute particulière.

M. Gantier, originaire de Roubaix, était fils de M. Gantier-Roussel, ancien fabricant, rue Nain. Engagé volontaire le 8 juin 1867, l'ancien soldat avait été incorporé au 11e régiment d'infanterie, à Albi. Il venait d'être nommé sergent-major, le 26 juillet 1870, quand éclata la guerre franco-allemande, et c'est en cette qualité qu'il y participa, à l'armée du Rhin. Au début des hostilités, à la bataille de Beaumont, près de Sedan, où le corps du général de Failly, fut battu par les Prussiens, le 30 août 1870, M. Gantier fut, ainsi qu'en témoigne son livret militaire, atteint d'un coup de feu, qui le blessa grièvement, à la jambe droite. Il dut, dès lors, abandonner le projet qu'il avait conçu d'accomplir sa carrière militaire, et fut réformé le 3 juillet 1871. L'ancien combattant de Beaumont avait, depuis quelques années, obtenu une pension du gouvernement, en raison de sa blessure.

Depuis sa fondation en 1890, M. Gantier faisait partie de l'« Ancienne », une année plus tard, il en était nommé secrétaire. Tous les membres de cette société, auxquels il était très sympathique, savent avec quel absolu dévouement, quelle régularité exemplaire, il s'acquitta de ses fonctions, jusqu'à la fin, en dépit même de sa maladie.

A Roubaix, M. Gantier fut, pendant 23 ans, comptable du tissage de MM. Achille et Jules Pollet, rue Bernard, firme remplacée depuis par celle de MM. Huet et Mac-Avoy. Il était, depuis plusieurs années, caissier-comptable de la maison de construction Danjou et Cie, à Lomme, et s'occupait en outre, de comptabilités particulières. Travailleur infatigable, M. Gantier, malgré ses 64 ans, se rendait chaque jour régulièrement à ses occupations. Il fallut lui faire violence pour l'amener à prendre du repos, quand il fut pris, il y a trois mois, de l'accès de grippe qui, malheureusement, devait l'emporter.

Ajoutons que le défunt était le père de M. Jules Gantier, ingénieur et professeur de mécanique à l'Ecole Nationale des Arts Industriels, à qui nous adressons, ainsi qu'à sa famille, nos bien sincères condoléances.

Les funérailles de M. Louis Gantier, auront lieu mercredi, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Antoine de Padoue.

MORT D'UN COMMIS DES POSTES. — Un agent des Postes très connu et très apprécié, M. Lucien Boniface, vient de mourir, à l'âge de 52 ans. Il était à Roubaix depuis 1887 ; il y a deux ans, il avait été affecté au service téléphonique, où il montra une grande compétence, qui fut d'un très heureux effet pour l'amélioration de ce service délicat et compliqué.

Très dévoué, zélé, acharné même à l'exécution scrupuleuse d'un travail minutieux, il trouvait toujours et quand même le temps d'être aimable et complaisant envers le public, et nombreux sont ceux qui se souviennent de ses multiples aménités.

Ses funérailles auront lieu aujourd'hui en l'église Saint-Jean-Baptiste, d'où son corps sera conduit à Lomme pour y être inhumé vers midi dans le caveau de famille.

L'HORAIRE DES TRAINS. — Nous publions, plus loin, un tableau donnant l'horaire des trains, pour le service d'été, sur les lignes du Nord, qui nous intéressent plus particulièrement.

L'INSPECTION ANNUELLE DU CONSERVATOIRE a commencé hier matin. M. Alfred Bruneau, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement musical au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, était accompagné de M. Véronge de la Nux, inspecteur de l'enseignement musical, qui doit passer trois jours à Roubaix, pour inspecter les cours du Conservatoire.

En raison de cette inspection, les cours du soir, qui ont lieu à partir de sept heures, ne seront pas donnés, aujourd'hui, mardi.

PHONOLIST, piano électrique de salon, se joue aussi à la main. Merveille d'art et de mécanique. Jeu artistique incomparable des plus grands pianistes. Maison SCREPEL, 138, Grande-Rue. Rx 1101-4

LA FRATERNELLE COLONIALE DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER, établie, 50, boulevard de Strasbourg, a tenu sa réunion, hier, à sept heures du soir, sous la présidence de M. Emile Givry.

Après le paiement des cotisations, il a procédé à l'admission de plusieurs nouveaux sociétaires, puis, dans une allocution bien sentie, le président a retracé en partie la campagne du Maroc, les combats livrés par l'armée coloniale en général, il a fait ressortir les actes héroïques et la belle conduite de nos troupes accomplis dans un pays barbare et fanatique.

Ensuite une réception a été faite en l'honneur du sergent Bettremieux, du 1er régiment de tirailleurs algériens. Ce sous-officier, actuellement à Roubaix en permission, a combattu pendant dix-sept mois au Maroc. Un vivat a été chanté en son honneur et la soirée s'est terminée au milieu des chansons et de la plus vive animation.

CHICORÉE PASTEUR, garantie absolument pure

UN APACHE ROUBAISIEN AUX ASSISES. — C'est lundi qu'a comparu devant le jury, l'apache Victor Degeyter, plus connu sous le sobriquet de « Marie-Louise », qui, le 24 octobre dernier, blessa Henri Godefroy, de plusieurs coups de revolver tirés à bout portant.

On trouvera plus loin le compte-rendu des débats de cette affaire.

PAR SUITE DE SA GRANDE LIQUIDATION le Docteur Mignon, 24, rue du Collège, solde tous ses articles avec d'énormes rabais. Choix complet pour première communion. 64975

JEU DE HASARD. — Deux jeunes gens de 14 ans, Clément Petit, apprêteur rue Sainte-Elisabeth, 29, et Arthur Vantieghem, manœuvre, rue des Longues-Haies, cour Declercq, se sont vu infliger des procès-verbaux pour avoir tenu un jeu de hasard sur la voie publique.

PREMIÈRE COMMUNION. — Costumes complets sur mesure pour première Communion, Robinet-Hottiaux, (Ans' Vandrom-Gusthale), 39, rue du Vieil-Abreuvoir, près de la Maison des Œuvres, Roubaix. Spécialité. 64914

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un homme de peine de M. Paul Delmasure, négociant en laines, M. Albert Dedryver, 28 ans, rue d'Oran, 31, s'est blessé dans la région cervicale droite avec plaie contuse sur la paupière, avec un crochet. Trois semaines de repos. Docteur Hariet. — A la filature de MM. A. Prouvost et fils, un journalier, M. Georges Strouïet, 41 ans, rue de Mouvaux, tous Delmotte, à Tourcoing, s'est fait une entorse lombaire en tombant. Trois semaines de repos. Docteur Hariet. — Un charretier de M. Victor Buisson, camionneur, M. Armand Vanneuvel, 40 ans, demeurant au hameau des Balloux, à Marcq-en-Barœul, s'est blessé le pied droit en descendant de sa voiture. Quinze jours de repos. Docteur Malieu. — Le domestique de M. Achille Cottenier, marchand de charbons, rue Sainte-Barbe, M. Boutmy-Delannoy, rue Pauline, 4, a été blessé à l'œil gauche par les éclats d'un bloc de charbon qu'il brisait. Quinze jours de repos. Docteur Delecouillerie. — Dans l'atelier de construction de M. Léon Olivier, un tourneur, M. Alphonse-Leleu, 19 ans, rue de Montreux, à Mouvaux, s'est fait une plaie contuse à l'arcadure sourcilière droite avec son outil. Vingt jours de repos. Docteur Delattre. — Un homme de peine de la manufacture de MM. Prouvoit frères, M. Jean Diérick, 17 ans, rue de Tunis, cour Beniers, 1, s'est blessé au cou en soulevant un sac de farine. Quinze jours de repos. Docteur Spriet.

LA CONSTIPATION paralyse la circulation du sang en comprimant, les vaisseaux de l'intestin, il en résulte des phénomènes congestifs du côté du cerveau d'où proviennent : les bourdonnements d'oreilles, les étourdissements, les palpitations, la migraine, la congestion et l'apoplexie. La pilule Sibone rétablit la circulation et fait disparaître ces malaises qui, à un moment donné, pourraient devenir dangereux. 64964

ON ANNONCE la mort de Monsieur Louis Gantier, secrétaire de la Société l' « Ancienne », des Anciens Combattants de 1870-71, décédé à Roubaix, père de M. Gantier, professeur à l'Ecole Nationale des Arts Industriels. Nous adressons à sa famille, nos bien vives condoléances. 65004d

ENTERREMENT DU MARDI 4 MAI. — Mme Philomène Desruelles, neuf heures et demie, église Notre-Dame.

OBIT DU MÊME JOUR. — M. Jean Delcourt, dix heures un quart, église Sainte-Elisabeth.

CROIX

LA RÉVOCATION DE M. FRANÇOIS

EMPLOYÉ DE LA MAIRIE

Nous avons annoncé, hier, l'arrêté de révocation pris par M. le Maire de Croix, contre M. François, conseiller municipal socialiste de Roubaix, et employé à la Mairie de Croix, bureau de l'Etat-Civil.

On assure que c'est sur la plainte d'un notaire du centre de la France qui ne pouvait obtenir la délivrance d'un acte de mariage, réclamé à diverses reprises, que M. Stien aurait pris cette détermination.

Ajoutons que M. François, après son renvoi de la Mairie de Roubaix, avait été une première fois employé à la Mairie, sous l'administration de M. Desbarbieux, et révoqué par lui, fin mai 1904. L'an dernier, M. Desbarbieux lui avait donné la succession de M. Béraud, quelque temps avant les élections municipales.

Le Carnaval d'été

Voici la liste de prix qui seront décernés les 30 et 31 mai prochains, à l'occasion du Carnaval d'été qui s'annonce comme devant avoir beaucoup de succès.

Journée du dimanche 30 mai

1re catégorie. — Chars. — Aux plus beaux chars avec groupe d'au moins 50 personnes costumés, sur ou accompagnant le char : 1re prix 20 fr. ; 2e 150 fr. ; 3e 100 fr. ; 4e 60 francs.

2e catégorie. — Groupe de 30 personnes au moins, costumés : 1er prix 150 fr. ; 2e prix 100 fr. ; 3e 60 fr.

3e catégorie. — Groupe costumé le plus original, pittoresque ou comique : 1er prix 150 fr. ; 2e 100 fr. ; 3e 50 fr. ; 4e 25 fr.

4e catégorie. — Plus beaux costumes (couples) : 1er prix 40 fr. ; 2e 25 fr. ; 3e 10 fr.

5e catégorie. — Plus beaux costumes (personnes isolées) : 1er prix 20 fr. ; 2e 10 fr. ; 3e 6 fr.

6e catégorie. — (Couples) comique, original, pittoresque : 1er prix 50 fr. ; 2e 20 fr. ; 3e 10 fr. ; 4e 5 fr. ; 5e 5 fr.

7e catégorie. — Comique isolé : 1er prix 25 fr. ; 2e 15 fr. ; 3e 5 fr.

8e catégorie. — Groupe de musiciens costumés (20 instrumentistes, minimum) : primes à tirer au sort : 1re prime 80 fr. ; 2e 50 fr. ; 3e 20 fr.

9e catégorie. — Enfants (couples costumés) ; 1er prix 20 fr. ; 2e 10 fr. ; 3e 5 fr. ; 4e 5 fr. ; 5e 5 fr.

10e catégorie. — Enfants isolés costumés : 1er prix 10 fr. ; 2e 8 fr. ; 3e 7 fr. ; 4e 5 fr.

11e catégorie. — Groupe cyclistes costumés (45 minimum) : 1er prix 50 fr. ; 2e 30 fr. ; 3e 20 fr. ; 4e 10 fr. ; 5e 10 fr.

12e catégorie. — Cyclistes isolés : 1er prix 10 fr. ; 2e 10 fr. ; 3e 8 fr. ; 4e 7 fr. ; 5e 5 fr. ; 6e 5 fr.

Primes d'éloignement : 1re prime 20 fr. ; 2e 15 fr.

Journée du lundi 31 mai

1re catégorie. — 1er prix, 100 fr., au groupe costumé et le plus nombreux (25 personnes minimum), sans distinction de genre, et ayant participé au concours du dimanche.

2e catégorie. — 50 fr. au groupe le plus comique composé au moins de 12 personnes, ayant participé au concours du dimanche.

3e catégorie. — Au couple le plus comique : 1er prix 20 francs.

4e catégorie. — Comique isolé : 1er prix 15 fr. ; 2e prix 10 francs.

5e catégorie. — Au plus beau costume : 1er prix 15 fr.

6e catégorie. — Au couple d'enfant (plus beau costume) : 1er prix 10 fr. ; 2e 7 fr. ; 3e 5 fr.

7e catégorie. — Enfants isolés costumés : 1er prix 6 fr. ; 2e 6 fr. ; 3e 4 fr.

Plus 10 primes de 5 francs seront à tirer au sort parmi les groupes ou personnes isolées n'ayant pas obtenu une prime dans cette journée.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Au peignage de M. Holden et Cie, M. Charles Boudry, contremaître, 65 ans, rue Léon-Gambetta, 64, a heurté un mur avec une brouette ; il a reçu le brancard dans le ventre, et s'est fait une forte contusion dans le bassin.

Exigez BOCK TARTARAT
Litre 0.25 — Capacité exacte
Bureau : 6, centeur St-Martin, Roubaix. Tél. 20.28

WASQUEHAL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier de MM. Scol et Cie, M. Louis Vanhoeren, mécanicien, 34 ans, rue du Fontenoy, à Roubaix, s'est blessé à la main droite en ajustant une pièce. Douze jours de repos. Docteur Delattre.

LA PILULE SIBONE n'oblige à aucun changement de régime ni d'habitude. 64986

LANNOY

LE CONCOURS INTERNATIONAL DE GYMNASTIQUE. — En conformité de la décision prise par le Comité, dans la réunion du 27 avril, des collecteurs passeront chez les commerçants pour recueillir sur des listes dressées à cette intention, leurs souscriptions. Le Comité est persuadé qu'aucun d'eux ne faillira à son devoir et que tous se montreront de dignes lannoyens.

Le Comité tient à ce que tous sachent que la fête du 1er août est simplement patriotique et philanthropique et que l'œuvre n'a en vue que le bien-être du peuple par la régénération physique.

ANNAPES

UN TAS DE DÉCHETS EN FEU

10.000 francs de dégâts

Un incendie qui a occasionné des dégâts assez importants s'est produit à l'établissement de M. Joseph Leconte, fabricant de déchets de coton, situé sur la route nationale en bordure de la voie ferrée de Lille à Ascq. Le voisinage du chemin de fer que n'avait pas prévu l'industriel lors de son installation est un danger permanent pour son industrie. Il faut dire que M. Leconte a établi le long des talus du chemin de fer des séchoirs en plein air où sont exposés des déchets de coton en grande quantité. Déjà plusieurs incendies ont été occasionnés par les locomotives qui jettent à leur passage des étincelles sur les matières inflammables. Fort heureusement, l'usine fonctionnant jour et nuit les équipes qui se relaient ont toujours pu jusqu'ici se rendre maîtres de ces incendies.

Dimanche soir vers six heures, après le passage de l'express Lille-Bruxelles, un nouvel incendie s'est déclaré dans les tas de déchets déposés sur les talus. Malgré la rapidité des secours, le feu a détruit une quantité assez importante de marchandise. Les pompiers d'Hellemmes ont dû rester en permanence toute la nuit sur les lieux du sinistre.

M. Leconte qui n'est pas assuré estime ses pertes à dix mille francs environ. Les bâtiments de l'usine sont indemnes. Cette fois encore on pense que le feu a été communiqué par une étincelle échappée de la machine de l'express belge.

HEM

LE PROCHAIN FESTIVAL. — Nous avons annoncé qu'un festival aurait lieu dans le courant du mois de mai. La fête se déroulera le dimanche 16. Elle est organisée par la Musique municipale, sous les auspices de la Municipalité et avec le concours de la Fédération musicale du canton de Lannoy. Ce festival comporte 475 francs de primes en espèces.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier de la maison Parent-Bourguet et Cie, M. Alphonse Segard, burinait une pièce de fer, quand, soudain, une forte parcelle s'en détacha et vint l'atteindre à l'œil droit, en coupant la paupière et en blessant l'œil. La blessé a été soumis au traitement de M. le docteur Bétremieux, médecin-oculiste, à Roubaix. Le praticien n'a pu se prononcer de suite sur les conséquences de cet accident.

LINSELLES

FÊTE DE QUARTIER. — Les habitants du quartier des Chasses, au Trieu de Carihem, ont procédé, dimanche après-midi, à l'élection du maire du quartier. Après toutes les règles habituelles aux élections, les intéressés sont venus déposer dans l'urne, à l'emplacement vierge, le nom du candidat de leur choix. C'est M. Alfred Debeyne, un honorable vieillard, qui a été élu pour la seconde fois. Il y a eu, comme bien on pense, force discours, où la partie comique avait sa large part, et, plus tard dans la soirée, on a bu à la santé du maire du quartier, qui a été très acclamé. La date de la cérémonie a été fixée au dimanche et au lundi de la Pentecôte.

SI LE FOIE, L'ESTOMAC ET L'INTESTIN fonctionnent mal, prenez des Pilules Sibone. 64985

WILLEMS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de M. Louis Petit, maire. Etaient présents : MM. Henri Lemaire, le docteur Lamotte, J.-B. Roumeau, Richard Alexandre, Forquier, Premesux, Oscar Wiart, Théophile Lemaire, Catteau, Chermant, Delsalle, Demachy, Demuetre. — Absents : MM. Emile Leroy et Augustin Desprez.

Translation du cimetière. — On sait que dans sa séance du 25 mars dernier, le Conseil municipal a voté le principe d'établissement d'un nouveau cimetière. Le principe de la translation du cimetière ayant été adopté, M. le Préfet du Nord a invité M. le maire à rechercher, en dehors de l'agglomération, un terrain susceptible d'être acquis à l'amiable et propre à être converti en cimetière, en tenant compte des dispositions de l'article 3 du décret du 23 prairial an XII, d'après lesquelles les terrains les plus élevés et exposés au Nord seront choisis de préférence.

Dès que cette formalité aura été remplie, il conviendra d'échanger avec le propriétaire du terrain choisi, une promesse de vente et de faire établir un dossier comprenant les pièces ci-après : 1° Un plan détaillé du terrain à acquérir. L'homme de l'art doit s'attacher à déterminer la nature des terrains voisins, les noms des propriétaires et spécifier qu'il ne se trouve pas dans un périmètre de 35 à 40 mètres de maison d'habitation ni de puits ou de fontaines ; 2° Une coupe géologique du sol ; 3° Un état hypothécaire délivré par le conservateur des hypothèques ; 4° Un état certifié par le Maire indiquant le chiffre de la population de la commune et le nombre des décès survenus pendant chacune des cinq dernières années ; 5° Un état également certifié par le Maire, de la situation financière de la commune, délivré par le receveur municipal ; 6° Un procès-verbal d'estimation du terrain à acquérir et un état estimatif des travaux d'approbation et de clôture.

M. le Préfet prie M. le Maire de vouloir bien soumettre le dossier de l'affaire au Conseil municipal et l'invite à voter les ressources nécessaires au paiement du prix d'acquisition du terrain et aux frais d'aménagement du nouveau lieu de sépulture. M. le Préfet soumettra à son tour le projet à l'avis de la Commission sanitaire, au Conseil départemental d'hygiène et à l'enquête réglementaire prescrite par l'instruction ministérielle du 20 août 1825.

Après avoir donné communication à l'assemblée communale des instructions préfectorales, M. le Maire a renvoyé la question devant les Commissions d'hygiène et de surveillance des travaux au cimetière et de la Commission des finances. Ces trois Commissions se réuniront à la mairie, jeudi soir, à huit heures, afin d'étudier le projet. Il s'agira de choisir au cadastre, des terrains sur divers points du territoire de la commune. Dès que le choix aura été arrêté, la Commission se mettra en rapport avec les propriétaires de terrains désignés.

A propos du dernier orage. — Des inondations s'étant produites au cours du récent orage, dans diverses habitations de la rue Franche, on décide de faire nettoyer et réparer les aqueducs du chemin d'intérêt commun de Lannoy à Baisieux, au lieu dit « La rue Franche ».

Erection d'un monument à Trystram. — Le Comité d'érection du monument à J.-B. Trystram, à Dunkerque, a sollicité le concours financier de la commune. Le Conseil municipal ne vote aucun subside faute de ressources.

La séance est ensuite levée.

La coquetterie d'une femme

nous amuse, son élégance nous retient, pas d'élégance sans le *Corset « PRODIGIEUX »*, 22, rue Saint-Georges ; 12, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing. 64979d

NOMINATIONS DANS LA DOUANE

Mise à la retraite du capitaine Marlet

La réorganisation du service des douanes, telle que l'a décidée l'Administration centrale, en vue d'améliorer la situation du personnel, a nécessité une certaine diminution des cadres et amené notamment la mise à la retraite d'office des fonctionnaires qui comptaient un minimum de trente années de services.

Les officiers n'ont pas été épargnés. Nous apprenons qu'une récente décision du directeur général a admis notre distingué concitoyen, M. le capitaine Jean Marlet, de Roubaix, chevalier de la Légion d'honneur, à faire valoir ses droits à la retraite à la date du 1er mai.

C'est le capitaine Pontoise, de Tourcoing, qui a été désigné pour remplacer à Roubaix, le capitaine Marlet. En outre, le capitaine Jacquemin, ancien lieutenant à Roubaix, promu en octobre 1908, à la capitainerie de Rochejean, près de Besançon, remplacera à Tourcoing, le capitaine Pontoise.

Citons d'autres nominations qui intéressent notre région frontière :

Le sous-brigadier Arnould, de Roubaix-gauche, est nommé à Baisieux-route ; il est remplacé par le sous-brigadier Verhaeghe, venant du « Bar », près de Pont-à-Marcq. Le sous-brigadier Prugent, de Wattrelos-ligne, est nommé brigadier à Beuvry, et remplacé par le sous-brigadier Wattrelos, de Sailly-sur-la-Lys. Le sous-brigadier Discazeau, de Tourcoing-Ville, est nommé brigadier à la Chapelle-d'Armentières, et est remplacé par M. Dechy, nouveau promu venant de Cysoing. Enfin, le sous-brigadier Ghislain, de la brigade-mobile de Mouvaux, est nommé brigadier à la rue Marle, à Armentières.

***Ce ne sont pas les jours de vente qui sont des jours d'annonces, ce sont les jours d'